



Groupe de travail du CNIS
« Indicateurs sociaux départementaux »
Réunion du 9 avril 2009

Suivi et évaluation de la loi « RSA »

Projet d'architecture statistique

Michèle Lelièvre et Emmanuelle Nauze-Fichet

Plan de la présentation

- Les grands axes de la loi « RSA »
- Suivi statistique : le processus réglementaire
- Suivi statistique : les objectifs généraux
- Suivi de la mise en œuvre de la loi
 - Instruction administrative
 - Orientation du bénéficiaire
 - Accompagnement
- Suivi de la population bénéficiaire

Les grands axes de la loi « RSA »

Pour les personnes ayant de faibles ressources

- Crée une nouvelle prestation sociale : le RSA
 - Complète les ressources pour atteindre un revenu garanti
 - Revenu garanti = Montant forfaitaire + 62% Revenu d'activité
 - Fusion RMI, API, intéressement et extension à une population plus large

- Réforme les politiques d'insertion :
 - Un nouveau système de droits et devoirs
 - Orientation privilégiée vers l'accompagnement de droit commun des demandeurs d'emploi
 - Individualisation plus forte des devoirs
 - Réorganise les phases d'instruction administrative, d'orientation et d'accompagnement dans des parcours d'insertion... et l'implication des acteurs à chaque phase

Suivi statistique : le processus réglementaire

- **Loi** : l'article 3 prévoit dans le CASF une section « Suivi statistique, évaluation et observation »
 - Les départements, la CNAF et la CCMSA transmettent à l'Etat des informations agrégées sur la situation sociale, familiale et professionnelle et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, sur les dépenses engagées à ce titre et sur la mise en œuvre des actions d'insertion
 - Les départements, la CNAF, la CCMSA et Pôle Emploi transmettent à l'Etat des informations individuelles destinées à la constitution d'échantillons statistiquement représentatifs pour l'étude des parcours d'insertion
- **Loi** : l'article 32 organise un processus d'évaluation (comité d'évaluation, conférence triennale)
- **Décret** (fin article 2) : précise les rubriques d'informations, le calendrier de transmission et la restitution publique des analyses
- **Arrêté** (transmissions par départements), **conventions** (transmissions par CNAF, CCMSA, Pôle Emploi)

Suivi statistique : les objectifs généraux

Au minimum, apporter des éléments de connaissance de 4 types :

- 1) Sur la mise en œuvre de la loi en ses différents volets :
 - Instruction, orientation, accompagnement...
 - Eclairer choix territoriaux (proximité, diversité), mettre en avant bonnes pratiques, alerter sur difficultés éventuelles d'application de la loi
- 2) Sur la population bénéficiaire du dispositif :
 - Population concernée par le dispositif (effectif, profil, montant et structure des ressources, parcours antérieur)
 - Rôle de la prestation en termes d'amélioration des ressources
 - Parcours d'insertion

On zoomera sur ces 2 premiers points...

Suivi statistique : les objectifs généraux

3) Sur les dépenses liées au dispositif :

- Rendre compte des moyens engagés par les différents acteurs pour la mise en œuvre de la loi
- Dépenses liées à l'allocation et à l'insertion
- Moyens humains et financiers

4) Sur les effets du dispositif :

- Efficacité % objectifs de la loi : notamment lutte contre la pauvreté et incitation à la reprise d'activité
- Autres effets de la loi : notamment % de recours au temps partiel dans les secteurs marchand et non marchand (cf. article 32 de la loi)
- Les besoins d'analyses seront précisés dans le cadre du comité d'évaluation mais il faut les anticiper au mieux...

Suivi de la mise en œuvre de la loi

- L'instruction administrative
- L'orientation du bénéficiaire
- L'accompagnement
- Le contrôle des obligations
- Le service de l'allocation
- L'organisation territoriale de la politique d'insertion
- La question des droits connexes locaux facultatifs

Suivi de la mise en œuvre de la loi

L'instruction administrative

□ Enjeux

- Choix territoriaux (différents organismes instructeurs)
- Qualité et efficacité de la prise en charge
- Accès au dispositif

□ Thématiques d'indicateurs et d'analyses envisagées

- Répartition des demandes instruites par type d'organismes par département
- Délais d'instruction
- Eclairage du non recours et sollicitations « à tort »

□ Sources envisagées

- Recueil des informations auprès des Conseils généraux, notamment enquête ponctuelle « Mise en œuvre »

Périmètre des droits et devoirs et de l'orientation

Article L262-28 :

Les bénéficiaires (allocataires et conjoints éventuels) dont les ressources du foyer sont inférieures au montant forfaitaire et qui sont sans emploi ou dont le revenu d'activité est inférieur au « seuil des droits et devoirs » (moyenne mensuelle sur le trimestre de référence égale à 500 euros - Cf. décret).

Suivi de la mise en œuvre de la loi

L'orientation initiale du bénéficiaire

□ Enjeux

- Fonctionnement du processus d'orientation
- Connaissance des publics selon l'orientation

□ Thématiques d'indicateurs et d'analyses envisagées

- Analyse des choix d'organisation
- Répartition selon le type d'orientation :
 - Effectif et profil des bénéficiaires par organisme
 - % d'effectifs par type de difficultés sociales
- Délais entre les différentes étapes de l'orientation

□ Sources envisagées

- Conventions d'orientation, recueil d'informations auprès des conseils généraux, voire des CAF et des MSA ; enquête ponctuelle « Mise en œuvre »

Suivi de la mise en œuvre de la loi - La réorientation du bénéficiaire

□ Enjeux

- Adéquation de la première orientation

□ Thématiques d'indicateurs ou d'analyses envisagées

- Fréquence des décisions de réorientation

- selon l'orientation initiale et par grands motifs

- Effectifs et profils des bénéficiaires réorientés

- selon l'orientation initiale et par grands motifs

- vers l'insertion sociale à la demande de Pôle emploi

- Révisions de contrats des bénéficiaires qui n'ont pu être orientés vers l'insertion professionnelle

□ Sources envisagées

- Recueil d'informations auprès des conseils généraux ; enquête ponctuelle « Mise en œuvre »

- Pôle emploi sur un champ partiel
-

Suivi de la mise en œuvre de la loi

L'accompagnement - Référent unique

- Enjeux
 - Choix territoriaux en matière d'organisation autour du référent unique
- Thématiques d'indicateurs et d'analyses envisagées
 - Effectifs et profils des référents uniques (ETP)
 - Répartition par type d'organisme
 - Taux moyen d'encadrement
 - Correspondants RSA : nombre, profils, rôle
- Sources envisagées
 - Enquête ponctuelle « Mise en œuvre »

Suivi de la mise en œuvre de la loi

L'accompagnement - Contractualisation

- Enjeux
 - Effectivité et qualité de la contractualisation
- Thématiques d'indicateurs et d'analyses envisagées
 - Taux et délai de contractualisation
 - Indications sur le contenu des contrats
 - Décalages éventuels entre les actions inscrites et leur réalisation selon les motifs
- Sources envisagées
 - Recueil d'informations auprès de Pôle emploi et des conseils généraux ; enquête ponctuelle « Mise en œuvre »

Suivi de la mise en œuvre de la loi

L'accompagnement vers et dans l'emploi

□ Enjeux

- Quelles actions d'insertion sociale et professionnelle, pour quelle efficacité ?

□ Thématiques d'indicateurs et d'analyses envisagées

- Organismes chargés de l'accompagnement
- Indicateurs descriptifs des accompagnements
 - dont formations engagées
- Sorties d'accompagnement : nombre, profils, motifs, opinions
- Nombre et profils des bénéficiaires de l'APRE selon le type d'accompagnement

□ Sources envisagées

- Recueil d'informations auprès de Pôle emploi et des conseils généraux ; enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires

Suivi de la population bénéficiaire

□ Enjeux

- Qui sont les bénéficiaires du RSA ? Quels effectifs, profils, liens avec le marché du travail, parcours passés, difficultés rencontrées ?
- Qui sont les bénéficiaires soumis ou non aux obligations d'insertion, orientés vers tel ou tel parcours ? (*cf. infra*)
- Quels facteurs individuels et contextuels jouent sur les contours et caractéristiques de ces populations ?
- Quelles améliorations à court terme des situations grâce à la prestation financière ?
- Quels parcours des bénéficiaires du RSA ? Quels facteurs jouent sur ces parcours ?

Suivi de la population bénéficiaire

- Thématiques d'indicateurs ou d'analyses envisagées
 - Statistiques sur les effectifs par caractéristiques, montants et structures des ressources initiales, montants des prestations perçues
 - Analyses de conjoncture et de disparités départementales
 - Analyses de situations et parcours
- Sources envisagées
 - Sources administratives (CNAF, CCMSA, Conseils généraux)
 - Panels issus des sources administratives : notamment, le panel ENIAMS de la DREES sera adapté pour analyser les trajectoires des bénéficiaires du RSA
 - Enquêtes auprès de bénéficiaires : la DREES envisage une enquête au printemps 2011 sur le devenir de personnes qui étaient bénéficiaires du RSA fin 2009